



République  
Française

\*\*\*

*Matthieu Demoncheaux*  
*Maire d'Hesdin-la-Forêt*

Numéro de l'acte	PM-2026-23
Nature de l'acte	Arrêté
Nomenclature de l'acte	
Objet : Autorisant l'occupation du domaine public Mise en place d'un Echafaudage 8 bd Domont A Hesdin Commune Hesdin-la-Forêt	

**Le Maire d'Hesdin-la-Forêt,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande de Madame REGNIER Veronique demeurant au 8 boulevard Domont à Hesdin-la-foret

Considérant l'intervention en toiture au 8 boulevard Domont à Hesdin-la-Forêt par l'entreprise PLB Toiture demeurant au 64 rue du Maréchal de Tassigny 62600 Berck,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**ARRÊTONS**

Article 1er : La mise en place d'un échafaudage sera autorisée face au 8 boulevard Domont à Hesdin-la-forêt par l'entreprise « PLB Toiture » demeurant au 64 rue du Maréchal de Tassigny 62600 Berck du lundi 23 février 2026 au 23 mars 2026, inclus aux endroits autorisés par le code de la route et les règlements de police.

*Hôtel de Ville*  
*Place d'Armes*  
*62140 Hesdin*

03.21.86.84.76

Article 13 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin
- Madame REIGNER Véronique
- PLB Toiture
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marconne,
- Le service de la Police Municipale

Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,  
**Matthieu DEMONCHEAUX**

